

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 389 portant désignation des membres titulaires et suppléants du conseil d'administration de le de la Côte Française des Somalis.

n° 389

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mai 1945

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1945

Date du numéro
1 mai 1945

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu le décret du 31 mars 1945 portant réorganisation du Conseil d'Administration de la Côte Française des Somalis.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1^{re}

— Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Côte Française des Somalis pour une durée de un an à compter du 1^{er} juin 1945 : 1° Membres titulaires MM. Lombardo, Ingénieur météorologis es. Secrétaire de l'Union Syndicale ; Bonfils d'Alaret, Directeur de l'Exploitation de la Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien ; Bernard-Cothier, Avocat-Défenseur ; Mohamed Houmad, Sultan de Tadjoura, notable dankali ; Bille Doualé Imaïl. notable somali ; Saïd Ali Coubèche, commerçant, notable arabe. 2° Membres suppléants MM. Trotez, Chef de bureau en C.F.S.. membre de l'Union Syndicale ; Petitpas. Ingénieur à la Société des Salines de Djibouti ; Chauvelot. Chef de service en C.F.S. ; Ali Ahmed, commerçant, notable dankali ; Mahamoud Boré, commerçant, notable somali ; Ahmed ben Ahmed, entrepreneur, notable arabe.

Art. 2

— Le présent arrêté qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

J. CHALVET.